Règlement K-Life

Concours de dance cover K-pop – JCK Production

Préambule

K-Life est le concours de dance cover K-pop organisé par JCK Production. K-Life est une compétition nationale : elle se déroule en étapes de sélection dans plusieurs villes de France et culmine avec une finale nationale à Caen.

T'inscrire vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 1 – Participation et inscription

1.1 – Qui peut participer. K-Life est ouvert aux groupes de **2 à 7 danseuses et danseurs**, âgés de **16 ans minimum** le jour de l'étape. L'inscription est gratuite et ouverte à tous, quelle que soit ta ville : un groupe peut s'inscrire à l'étape de son choix.

1.2 – Mineurs. Les participants de 16 à 18 ans fournissent une autorisation écrite signée par un représentant légal, jointe au formulaire d'inscription.

1.3 – Un seul groupe par danseur. Une même personne ne peut figurer que dans un seul groupe inscrit à une même étape.

1.4 – Inscription. L'inscription se fait uniquement via le formulaire officiel publié sur www.geeklife.fr/klife. Les inscriptions sont ouvertes en permanence et se clôturent une semaine avant chaque étape de sélection, dans la limite des places disponibles.

1.5 – Sélection et validation. Envoyer le formulaire ne vaut pas participation. L'organisation sélectionne les groupes sur la base du dossier et d'une vidéo de présélection, puis confirme chaque participation par e-mail avant l'étape. Cette vidéo, jointe au formulaire, montre une prestation complète du groupe. Elle peut porter sur un autre titre que celui prévu pour le concours : elle sert seulement à apprécier le niveau et l'énergie du groupe. Seule cette confirmation valide ton inscription.

1.6 – Changement dans le groupe. Tout changement de membre après validation est signalé sans délai par e-mail. L'organisation peut le refuser s'il arrive trop tard ou ne respecte plus l'article 1.1.

1.7 – Accessibilité PMR. Si un membre du groupe est une personne à mobilité réduite, ou si son accès à la scène nécessite un aménagement, signale-le dans le formulaire d'inscription, au moins un mois avant l'étape. L'organisation pourra ainsi prévoir la mise en place d'une plateforme élévatrice ou d'une rampe.

Article 2 – Format des prestations

2.1 – Danse uniquement. K-Life est un concours de danse : aucun chant en direct n'est autorisé. Le lipsync est permis et valorisé (article 5).

2.2 – Le principe du cover. Ton groupe reproduit la chorégraphie officielle d'un ou plusieurs titres K-pop, au plus près de l'original. On attend de la précision et du respect de l'œuvre, pas une création ou une mise en scène narrative.

2.3 – Musique. Tu utilises la version originale du titre ou une version alternative officielle publiée par l'artiste. Le titre choisi doit avoir une chorégraphie officielle identifiable, pour que le

jury puisse l'évaluer.

2.4 – Passages sans chorégraphie officielle. Si une partie du morceau n'a pas de chorégraphie officielle, ton groupe peut la créer. Cette partie libre reste marginale : **moins de 15 % de la durée** de la prestation.

2.5 – Tenues. Les tenues sont cohérentes avec le titre ou entre les membres du groupe. Elles n'ont pas à être identiques à celles du clip, mais doivent rester adaptées à un public familial.

2.6 – Autonomie sur scène. Aucun accessoiriste n'intervient pendant ton passage : le groupe installe et retire lui-même ce qu'il utilise.

2.7 – Titres en double. Si deux groupes choisissent le même titre, l'organisation prévient le dernier inscrit. Il reste libre de garder ou de changer son choix : inscris-toi tôt pour réserver le tien.

Article 3 – Fichiers à fournir

Ton groupe envoie **un seul fichier vidéo** qui réunit la musique et le fond visuel synchronisé. La régie le diffuse tel quel sur l'écran et la sonorisation de la grande scène : aucun montage n'est fait sur place.

Élément	Exigence
Durée du passage	2 min minimum, 4 min maximum
Format	MP4, codec H.264
Résolution	1920 × 1080 (Full HD) minimum, format 16:9
Cadence	25 images/seconde constantes
Poids maximal	500 Mo
Son	Volume normalisé, sans saturation
Contenu visuel	Clip officiel du titre ou visuel créé par le groupe ; tout autre contenu doit être libre de droits ou autorisé ; adapté à un public familial

L'introduction de chaque groupe (vidéo ou annonce au micro) est réalisée par l'organisation.

Le fichier définitif est envoyé avant la date limite indiquée dans l'e-mail de confirmation. Un fichier en retard, incomplet ou non conforme peut être refusé, et entraîner l'annulation du passage.

Création sans IA. La vidéo et tous les éléments projetés sur l'écran (images, fonds, animations) ne doivent pas être générés ou créés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Un fichier ne respectant pas cette règle peut être refusé.

Copie de secours. Apporte une clé USB contenant une copie de ton fichier MP4, au cas où.

Tu fournis aussi, à l'inscription, une **photo du groupe** que K-Life peut publier sur les supports de son choix pour annoncer ta participation.

Article 4 – Déroulé du jour J

Le concours dure environ **1 heure**, suivi d'un temps de délibération puis d'une **remise des prix**. Le jour et l'horaire exacts figurent sur la page de chaque étape.

1. **Accueil et confirmation** : ton groupe se présente au point d'accueil K-Life à l'heure indiquée dans l'e-mail de confirmation. On t'y donne ton ordre de passage.
2. **Préparation** : un vestiaire réservé aux groupes K-Life ouvre dès l'accueil. Il est collectif : prévois de quoi te changer et te maquiller, et laisse la place nette pour le groupe suivant.
3. **Passage** : ton groupe monte sur scène pendant l'introduction, danse 2 à 4 minutes, puis descend au signal de l'animation ou de la régie.
4. **Délibération et résultats** : le jury délibère après le dernier passage. Les résultats sont annoncés sur scène.

Présence obligatoire. Tous les groupes sont présents à la remise des prix.

Désistement et liste d'attente. Les places sont limitées et chaque étape a sa liste d'attente. Si ton groupe ne peut plus venir, libère ta place par e-mail le plus tôt possible : elle est aussitôt proposée au groupe suivant. Un désistement signalé au moins 7 jours avant l'étape te garde prioritaire pour l'étape d'après. Le jour même, un retard se signale par e-mail ou par téléphone, aux coordonnées indiquées dans l'e-mail de confirmation. Un groupe absent sans prévenir perd toute priorité et ses inscriptions suivantes peuvent être refusées.

Article 5 – Jury et notation

Chaque groupe est noté **sur 30 points**, selon trois critères notés chacun sur 10. Le jury réunit au moins trois personnes, dont au moins deux issues de la danse et de la scène K-pop.

Critère	Ce que le jury regarde	Points
Technique de danse	Synchronisation entre membres, propreté des placements et des formations, précision et qualité des mouvements, respect du rythme, niveau de difficulté du titre	10
Tenues et apparence	Cohérence avec le titre et l'univers de l'artiste, soin des tenues, coiffure et maquillage, style d'ensemble	10
Présence scénique	Énergie, expressions et lipsync, assurance, capacité à embarquer le public	10
Total		**30**

Égalité. En cas d'égalité, le jury départage les groupes par une délibération commune.

Décisions. Les décisions du jury sont définitives et sans appel. Le détail des notes reste confidentiel. Les groupes qui le souhaitent peuvent demander un retour du jury, transmis à titre indicatif selon la disponibilité des jurés.

Article 6 – Qualification et finale

6.1 – Étapes qualificatives. Chaque étape K-Life qualifie **un seul groupe : le 1er du classement** pour la finale nationale. S'il ne souhaite pas ou ne peut plus y participer, la place revient au groupe classé juste après lui, et ainsi de suite. Le calendrier des étapes est publié sur www.geeklife.fr/klife.

6.2 – Finale nationale. La finale K-Life a lieu **lors de l'édition de Caen du festival Geek Life de l'année en cours**. Les groupes qualifiés confirment leur présence par e-mail dans les **15 jours** suivant leur qualification ; sans réponse, la place revient au groupe classé juste derrière.

6.3 – Composition du groupe finaliste. Le groupe qualifié garde au moins la moitié de ses membres pour la finale. Le titre présenté peut être différent de celui de l'étape.

6.4 – Participation à plusieurs étapes. Un groupe qui n'a pas été primé à une étape peut s'inscrire à une autre étape de la saison. Un groupe primé (classé dans les trois premiers) ne peut plus concourir aux étapes suivantes de la saison.

Article 7 – Avantages et lots

Pour chaque groupe sélectionné :

- un **Pass 1 jour offert** à chaque membre pour le jour du concours, ainsi qu'une place offerte pour un accompagnant par duo ou groupe ;
- un **vestiaire dédié** aux groupes K-Life ;
- une **couverture photo et vidéo** de la prestation, partagée avec le groupe ;
- un passage sur une scène professionnelle, avec écran géant et sonorisation de concert.

Pour le podium de chaque étape : un cash prize de **500 € au total** : 250 € pour le 1er, 150 € pour le 2e et 100 € pour le 3e. D'autres lots sont à découvrir sur le site internet ou sur place.

Pour les finalistes : l'entrée au festival le jour de la finale et une **aide au déplacement** de 100 € pour un duo et de 150 € pour un groupe de 3 à 7 membres.

Podium de la finale : lors de la finale nationale, les trois premiers se partagent un cash prize de **1 000 €** : 500 € pour le 1er, 300 € pour le 2e et 200 € pour le 3e, en plus d'autres lots.

Versement du cash prize : il est remis à l'association du groupe si elle existe ; à défaut, il est réparti à parts égales entre les membres du groupe.

Les lots de la saison sont annoncés avant la première étape. Ils ne sont ni échangeables ni convertibles en argent, sauf le cash prize.

Article 8 – Sécurité, contenus et accessoires

8.1 – Public familial. K-Life accueille un public de tous âges. Musiques, chorégraphies, tenues et visuels ne contiennent aucun contenu haineux, discriminatoire, violent ou sexuellement explicite. L'organisation peut demander une modification ou refuser un passage qui ne respecte pas cette règle.

8.2 – Accessoires. Les accessoires sont déclarés dans le formulaire d'inscription et validés par l'organisation. Ils doivent être légers, posés et retirés rapidement par le groupe, sans risque pour les danseurs, le public ou le matériel.

8.3 – Interdits sur scène. Liquides, fumée, confettis, paillettes, poudres, objets coupants ou inflammables, et tout élément qui salit ou rend la scène glissante. Rien ne doit rester sur scène après ton passage.

8.4 – Contrôle à l'entrée. Tout accessoire est inspecté par les agents de sécurité du festival à ton arrivée. Leur décision est définitive. En cas de doute, envoie une photo de l'accessoire avant l'événement.

8.5 – Comportement. K-Life est une aventure humaine fondée sur la passion, le partage et l'inclusion. Insultes, propos discriminatoires, gestes agressifs ou perturbation volontaire du concours ne sont pas tolérés, sur scène comme en coulisses.

Article 9 – Responsabilités, sanctions et annulation

9.1 – Santé et affaires personnelles. Chaque groupe veille à la sécurité de ses membres : échauffement avant le passage, chaussures adaptées, hydratation. Garde tes affaires avec toi ou au vestiaire : elles ne sont pas surveillées. La responsabilité de JCK Production n'est engagée qu'en cas de faute de sa part, dans les limites prévues par la loi.

9.2 – Disqualification. L'organisation peut disqualifier un groupe qui ne respecte pas ce règlement, les consignes de sécurité ou les horaires, ou dont le comportement va à l'encontre de l'esprit du concours.

9.3 – Annulation. Si une étape est annulée ou modifiée pour un cas de force majeure ou une décision des autorités, les groupes inscrits sont prévenus au plus vite. Aucune indemnité ni aucun report individuel n'est dû.

9.4 – Modification du règlement. JCK Production peut adapter le présent règlement en cours de saison. Toute modification est publiée sur www.geeklife.fr/klife et communiquée aux groupes inscrits.

Article 10 – Image, données personnelles et contact

10.1 – Droit à l'image. En participant, chaque membre autorise JCK Production à photographier, filmer et diffuser sa prestation pour la promotion de K-Life, sur tous supports, sans contrepartie, pendant 5 ans.

10.2 – Données personnelles. Les données du formulaire servent uniquement à organiser le concours et à contacter les groupes. Elles ne sont ni vendues ni cédées. Conformément au RGPD, tu peux demander l'accès, la rectification ou la suppression de tes données à l'adresse ci-dessous.

10.3 – Acceptation. L'envoi du formulaire d'inscription vaut acceptation du présent règlement par tous les membres du groupe.

Contact : klife@jckproduction.fr